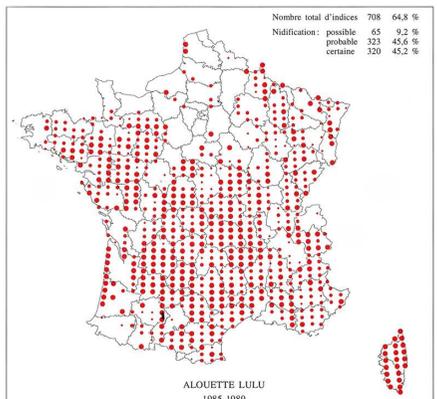


|   | Nom   |   | Statut                             |   | Effectifs  |   |              |     |            |     |   | Etat de conservation |
|---|---|---|------------------------------------|---|------------|---|--------------|-----|------------|-----|---|----------------------|
|   |   |   |                                    |   | ZPS (2009) |   |              | IDF |            |     |   |                      |
|  <p><b>Alouette lulu</b><br/>(<i>Lullula arborea</i>)<br/>Code Natura 2000 : A246</p> <p><small>Photo : Y. Dubois</small></p>  | Annexe 1 de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE |   | Annexe 3 de la Convention de Berne |   | 11 couples |   | Reproduction |     | Rare       |     |   | Favorable            |
|   |   |   |                                    |   |            |   |              |     | 50 couples |     |   |                      |
|   |   |   |                                    |   |            |   |              | N.R | H.TR       | M.R |   |                      |
| <b>Ecologie</b>   | J   | F | M                                  | A | M          | J | J            | A   | S          | O   | N | D                    |
| <p>Cette espèce est migratrice partielle, les populations nordiques sont migratrices, tandis que celle d'Europe de l'Ouest demeurent partiellement sédentaires. Les hivernants demeurent toutefois rares en Île-de-France. Ils se concentrent dans le sud et l'ouest de la France. Les départs se font principalement en septembre et octobre et les retours sur les lieux de nidification à partir de fin février et surtout en mars. L'Alouette lulu niche en milieux ouverts (prairies rases) parsemées de buissons qui lui servent de perchoirs. Elle affectionne les coteaux chauds et ensoleillés bien drainés. Son régime alimentaire varie en fonction de la saison, elle se nourrit principalement d'invertébrés (insectes, araignées...) en été, tandis qu'à l'automne et en hiver les graines entrent pour une part importante dans son alimentation. L'espèce niche au sol. Les œufs sont pondus entre la mi-mars et la mi-avril, les jeunes sont indépendants 1,5 à 2 mois après. Une seconde ponte est souvent réalisée.</p>  |   |   |                                    |   |            |   |              |     |            |     |   |                      |
|  <p>Habitat de l'Alouette lulu<br/>Réserve naturelle régionale de Moisson<br/>© B. Lelaure</p>   |   |   |                                    |   |            |   |              |     |            |     |   |                      |
| <b>Répartitions tendances et menaces</b>  |   |   |                                    |   |            |   |              |     |            |     |   |                      |
| <p>L'espèce niche en Europe, Afrique du Nord et Moyen-Orient. L'Europe constitue plus de 75% de la répartition mondiale de ce passereau en période de reproduction (BirdLife International, 2004). Les principales aires d'hivernage se localisent dans le sud de l'Europe.</p> <p><u>En Europe</u>, la population est comprise entre 1 300 000 et 3 300 000 couples, dont environ la moitié en Espagne. Bien que présente sur l'ensemble du continent, à l'exception de l'extrême nord, elle est considérée comme « vulnérable » car elle a subi un fort déclin entre 1970 et 1990 (BirdLife International, 2004). Depuis 1990, les effectifs tendent à se stabiliser dans la plupart des pays européens, voire en augmentation dans certains, mais les populations actuelles restent très en dessous de celles précédant le déclin.</p> <p><u>En France</u>, la population d'Alouette lulu, estimée entre 50 000 et 500 000 couples (Labidoire in Rocamora &amp; Yeatman-Berthelot, 1999) est assez largement distribuée. Les secteurs de moyenne montagne de la moitié méridionale du pays ainsi que les zones bocagères du Centre-Ouest accueillent des densités significatives de cette espèce. Par contre, dans le nord de la France, les effectifs sont faibles et en régression. Les populations françaises restent cependant encore assez mal connues de même que leur dynamique, elles font toutefois l'objet d'une « préoccupation mineure ». L'intensification des pratiques agricoles et le boisement des landes et des friches ne sont toutefois pas favorables au maintien des populations.</p> <p><u>En Île-de-France</u>, l'Alouette lulu est un oiseau rare avec au maximum une cinquantaine de couples connus. La population se répartit principalement dans le sud de la région où elle occupe les zones sèches à herbe rase. Le bastion de l'espèce est la forêt de Fontainebleau avec une trentaine de couples recensés (Sénécal, 2000). L'Alouette lulu est également présente en migration et en hivernage dans la région. En Haute-Normandie, l'espèce semble avoir disparue. Elle était notamment connue de certaines boucles de la Seine, comme celle des Andelys.</p> |   |   |                                    |   |            |   |              |     |            |     |   |                      |
|  <p>Nombre total d'indices : 708 64,8 %<br/>                     Nidification : possible 65 9,2 %<br/>                     probable 333 45,6 %<br/>                     certaine 320 45,2 %</p> <p>ALOUETTE LULU<br/>1985-1989</p> <p>Répartition française de l'Alouette lulu<br/>(Yeatman-Berthelot &amp; Jarry, 1994)</p>  |   |   |                                    |   |            |   |              |     |            |     |   |                      |

| <b>Statut de l'espèce dans la ZPS des Boucles de Moisson, de Guernes et de la Forêt de Rosny</b>   | Carte N°20 |   |
|--|------------|---|
| <p>La population de la ZPS est essentiellement <u>localisée au sein de la RNR de la boucle de Moisson</u>, notamment dans sa partie sud-ouest. Ponctuellement des cas récents de nidification ont été observés près des carrières de Freneuse et de Sandrancourt ainsi que dans les espaces agricoles au nord de Mousseaux. En 2009, 11 couples probables ont été recensés, uniquement en boucle de Moisson. Parmi ceux-ci un seul n'était pas localisé dans la RNR. Hors de cette boucle, un seul cas récent est à signaler, un couple dans la carrière de Sandrancourt en 2004. L'espèce occupe principalement des espaces herbacés ras dans des carrières anciennement réaménagées. Avec 11 couples, la ZPS apparaît comme l'un des bastions de l'espèce en Île-de-France, juste après le massif de Fontainebleau, en limite nord-ouest d'aire de répartition. Historiquement la population du secteur comptait une demi-douzaine de couples. Ceux-ci ont disparu, puis l'espèce est réapparue au début des années 2000 et est en augmentation, notamment grâce aux mesures de gestion réalisées par l'AEV au sein du Domaine régional (maintien d'une strate herbacée rase).</p> |            | <p><i>Population localisée</i></p>  |
| <b>Menaces identifiées et état de conservation de l'espèce au sein du site Natura 2000</b>   |            |   |
| <p>Actuellement, il n'existe pas de menaces directes clairement identifiées sur la population de la ZPS. Cependant, indirectement, elle est menacée par <u>l'évolution de son habitat</u>. En effet, cette espèce affectionnant les zones de végétation rase, celles-ci sont amenées à <u>s'enfricher</u> si aucun entretien n'est réalisé. De plus, la <u>fréquentation</u> régulière des sites de reproduction de ce passereau par le public (en particulier les promeneurs avec des chiens non tenus en laisse) peut entraîner la désertion des nids, voire la destruction des nichées, et l'échec de la reproduction. La population d'Alouette lulu du site Natura 2000 est relativement faible, et surtout très localisée, elle demeure donc fragile et nécessite l'entretien de son milieu de reproduction. Ce dernier est actuellement réalisé par l'AEV. Le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale prévoit des mesures de gestion visant à assurer à maintenir et développer des milieux favorables à cet oiseau, ce qui devrait lui être bénéfique.</p>  |            | <p><i>Enfrichement</i><br/><i>Fréquentation</i></p>   |
| <b>Mesures de conservation à mettre en œuvre au sein de la ZPS</b>   |            |   |
| <p>Le maintien des habitats actuellement favorables à l'espèce est la principale mesure à mettre en œuvre. Il s'agit d'entretenir les zones d'herbes rasées par une fauche annuelle. De plus, plusieurs zones pourraient être favorables mais sont actuellement occupées par des friches hautes et denses. Cela concerne certains espaces réaménagés des carrières ou des friches post-culturelles situées en lisières forestières en particulier au sud de la forêt de Moisson où plusieurs couples étaient connus dans les années 1980. Le débroussaillage des lisières et des grandes clairières ainsi que la mise en place d'une fauche annuelle sur ces secteurs pourrait favoriser l'installation de l'Alouette lulu. Dans les espaces ouverts au public, il convient de limiter l'accès aux zones de reproduction durant la période de nidification qui s'étend de la mi-mars à la fin juillet. En particulier, l'interdiction des chiens est à mettre en place. De plus, les activités dérangeantes et perturbatrices du milieu comme les quads, moto-cross, 4x4, doivent être prohibés sur les secteurs de nidification.</p>  |            | <p><i>- Maintien de couverts herbacés ras par la fauche</i><br/><i>- Limiter la fréquentation</i></p> |
| <b>Suivi de l'espèce</b>   |            |   |
| <p>Un suivi tous les trois à cinq ans de cette espèce devrait être réalisé afin d'étudier l'évolution de la population (nombre de couples, secteurs fréquentés...) et d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre.</p>   |            |   |